



BARÈME DES HONORAIRES

LOCATION / GESTION / BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Tarifs applicables au 1^{er} Janvier 2023

GESTION LOCATIVE

Honoraires de gestion courante pour les logements à usage d'habitation et stationnements

- Pour un lot en gestion : 6,00% H.T. soit 7,20% T.T.C. sur les loyers et charges encaissées
- À partir de deux lots en gestion : 5,00% H.T. soit 6,00% T.T.C. sur les loyers et charges encaissées

Honoraires de gestion annexes :

À la charge du bailleur :

- Établissement de la déclaration fiscale : 108,00€ T.T.C.
- Constitution d'un dossier ANAH : 240,00€ T.T.C.
- Visite conseil (travaux / aménagement / home staging : 84,00€ T.T.C.
- Frais de constitution et suivi d'un congé donné à un locataire : 40,00€ T.T.C.
- Représentation aux Assemblées Générales : 120,00€ T.T.C.
- Suivi et gestion de gros travaux : 2,4% T.T.C. sur la base du montant T.T.C. des travaux

À la charge du locataire :

- Avenant au bail : 250,00€ T.T.C.
- Réédition d'un nouveau contrat de bail : 300,00€ T.T.C.

Assurances locatives

Garantie de loyers impayés : 2,09% T.T.C. du loyer charges comprises

Assurance vacance locative + GLI : 4,09% T.T.C. du loyer charges comprises

LOCATION

Plafonné à un mois de loyer charges comprises pour les bailleurs.

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du bailleur

Néant.

Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire, rédaction du bail

À la charge du bailleur :

10,00€ T.T.C. / m² de la surface habitable

À la charge du preneur :

10,00€ T.T.C. / m² de la surface habitable (en zone tendue)

Honoraires d'établissement des états des lieux

À la charge du bailleur :

3,00€ T.T.C. /m² de la surface habitable

À la charge du preneur :

3,00€ T.T.C. /m² de la surface habitable

Stationnement/ parking/ box / cave :

166,67 H.T. soit 200,00€ T.T.C. à partager de moitié entre bailleur et preneur.

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

À la charge du bailleur :

Honoraires de gestion courante : 6,00 H.T. soit 7,20% T.T.C. sur les loyers et charges encaissées

À la charge du preneur et du bailleur :

Honoraires de location : 15% H.T du loyer annuel hors charges soit 18% T.T.C.

Rédaction et établissement d'un bail commercial – dérogatoire – professionnel : 416,67€ H.T soit 500,00€ T.T.C.

Avenant de subrogation au bail commercial : 500,00€ H.T. soit 600,00€ T.T.C.

★ TVA en vigueur de 20.00%